



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 200 004 2023

Date de la convocation et de l'affichage : 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, convoqué sous la forme extraordinaire par la proximité du conseil municipal du seize novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre de votants par procuration	3
Nombre de suffrages exprimés	26

Etaients présents : (23)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjoints,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine (*arrivée avant la nomination du secrétaire de séance*), DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, PEEL John, Conseillers,

Ont donné procuration : (3)

DOOM Emmanuel procuration à MARQUISE Lucas
DEGRAND Christophe procuration à PEEL John
HUGOO Isabelle procuration à DEVOS Frédéric

Absents/excusés : (3)

LEPROVOST Maryse
LEMOINE Isabelle
RICHARD Nicolas

Secrétaire de séance : MARQUISE Lucas est désigné à l'unanimité

Pour le Maire, et par délégation,
l'Adjointe déléguée,
Le Maire,
CALCOEN David


DEHONDT Florence



04) ACCORD DE PRINCIPE POUR LA REALISATION ET LE FINANCEMENT DE TRAVAUX INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC – TRANCHE 2024 – DIVERS RUES COMMUNALES

04) ACCORD DE PRINCIPE POUR LA REALISATION ET LE FINANCEMENT DE TRAVAUX INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC – TRANCHE 2024 – DIVERS RUES COMMUNALES

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 1966 portant création du SIECF,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2012, portant fusion du SIECF avec l'ensemble des syndicats d'électrification rurale du territoire,
Vu les délibérations du Comité syndical du SIECF et notamment les délibérations du 20 octobre 2015, 22 février 2016, 12 septembre 2016, 27 septembre 2018,
Vu les statuts du SIECF (Arrêtés préfectoraux du 9 avril et 2 juillet 2019),
Vu la délibération du 28 septembre 2023 de la commune portant sur la modification des statuts du syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre territoire d'énergie Flandre (SIECF TE FLANDRE)

Monsieur le Maire de la commune de WORMHOUT rappelle que la commune est membre du SIECF. Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple, la commune adhère notamment à la compétence éclairage public investissement.

Ensuite, Monsieur le Maire expose que la Commune souhaite rénover l'éclairage public dans diverses rues de la commune au titre des travaux TRANCHE 2024 selon le plan ci-annexé.

Selon le devis estimatif du SIECF, les travaux sont estimés à 450 000.00€ HT.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par le SIECF.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne un accord de principe pour le projet exposé dans présente délibération
- La Commune supportera le montant total HT des travaux, déduction des éventuelles subventions. Le SIECF supportera l'ensemble des coûts d'étude, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.
- La participation prévisionnelle de 450 000.00 € qui sera ajustée au vu du coût définitif des travaux
- Il est proposé qu'une somme prévisionnelle de 450 000.00 € soit inscrite au BP 2024. La dépense réelle sera amortie sur 5 ans.

VOTE DU CONSEIL

POUR	UNANIMITE
CONTRE	
ABSENTION	


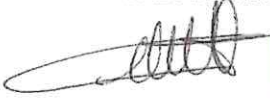

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide :

Le Conseil décide d'une :

- Prise en charge par le budget communal, inscription faite au BP 2024 – compte 2041582/ECLAIRAGE PUBLIC/512 avec un amortissement sur 5 ans.
- Note que les aménagements en matière de voirie sont à la charge de la Commune et/ ou de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré en séance le 21-12-2023

Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>	<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David.</p>  <p>DEHONDT Florence</p> 
---	---

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 28-12-2023

et publication ou notification le : 28-12-2023

<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>  <p>DEHONDT Florence</p> 	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>
---	--

